



Frelon asiatique

Lutte collective dans le département de la Seine-Maritime



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
SEINE-MARITIME



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

Plan de la Présentation

- Le Frelon asiatique, biologie, présentation de l'espèce, impacts.
- La réglementation.
- Le protocole départemental de lutte collective :
 - Le protocole de destruction
 - La question du piégeage
 - La communication
 - Le financement

Le frelon asiatique

Origine : Asie du Sud-Est

Premières observations en France en 2004 (Lot-et-Garonne) et en « Haute-Normandie » en 2013



Frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina* var. *nigrithorax*

Critères de reconnaissance :

- Pattes jaunes
- Dominante noire
- Taille d'environ 3 cm (plus petit que le frelon européen)

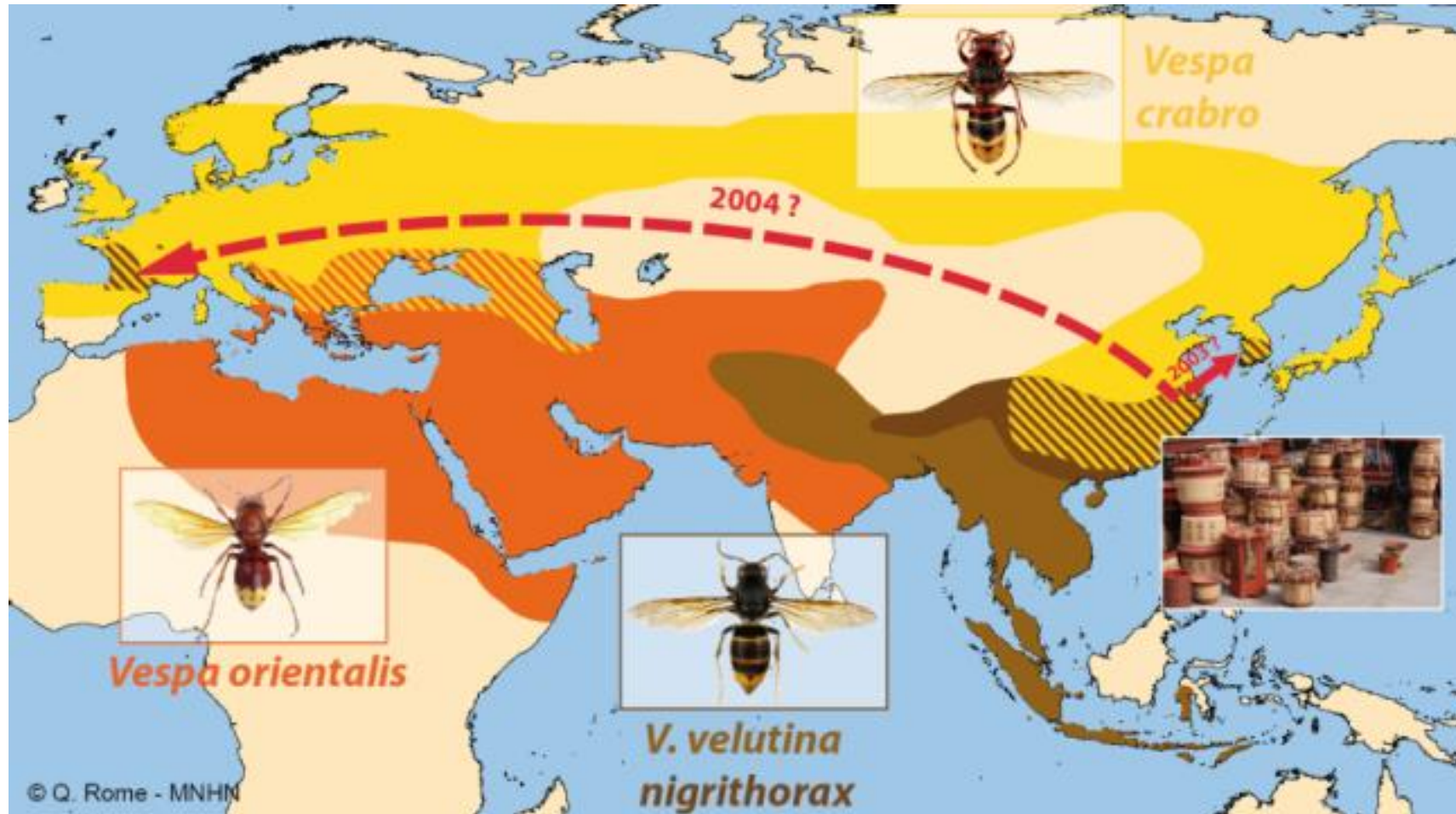
Distribution de *Vespa velutina*
au 22/02/2019

- Premier nid (2004)
- Départements colonisés en 2018
- Départements colonisés avant 2018
- Échec probable de l'installation / Éradiqué
- Sans données / probablement absent

100 0 100 200 km



Distribution des 3 espèces de frelons présentes en Europe.



Le frelon asiatique

□ Son cycle

■ **Fabrication d'un nid primaire au printemps** (mars à juin) par la reine fondatrice => ponte de quelques œufs => ouvrières

- Où ? Avancée de toiture, abri de jardin...

■ **Fabrication d'un nid secondaire** par les ouvrières adultes

- Taille du nid maximum au début de l'automne
- Où ? dans les hautes branches des arbres, mais aussi dans les haies...

■ **Hivernation des femelles fécondées**

- Où ? dans la litière ou les troncs pourris



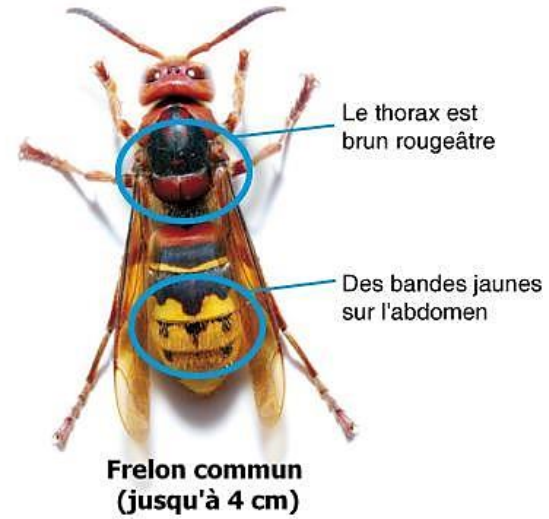
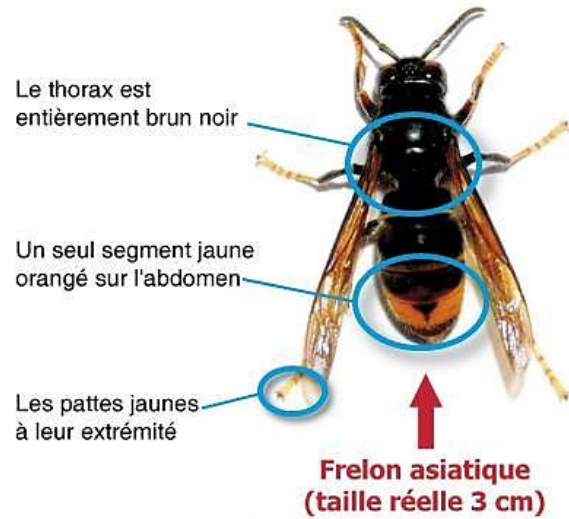
Source : FDGDON 50



- Nid Primaire : de la taille d'une orange



- Nid Secondaire : jusqu'à 1 mètre de long et 80 cm de diamètre avec ouverture latérale





NID SECONDAIRE

Sphérique à piriforme

Environ 70 cm de diamètre

Petite ouverture latérale

Arbres, à plus de 10 m (75 % des cas)



NID DE FRELON EUROPÉEN

30 cm, large ouverture vers le bas



NID DE GUÊPE

30 cm, petite ouverture vers le bas

Le frelon asiatique



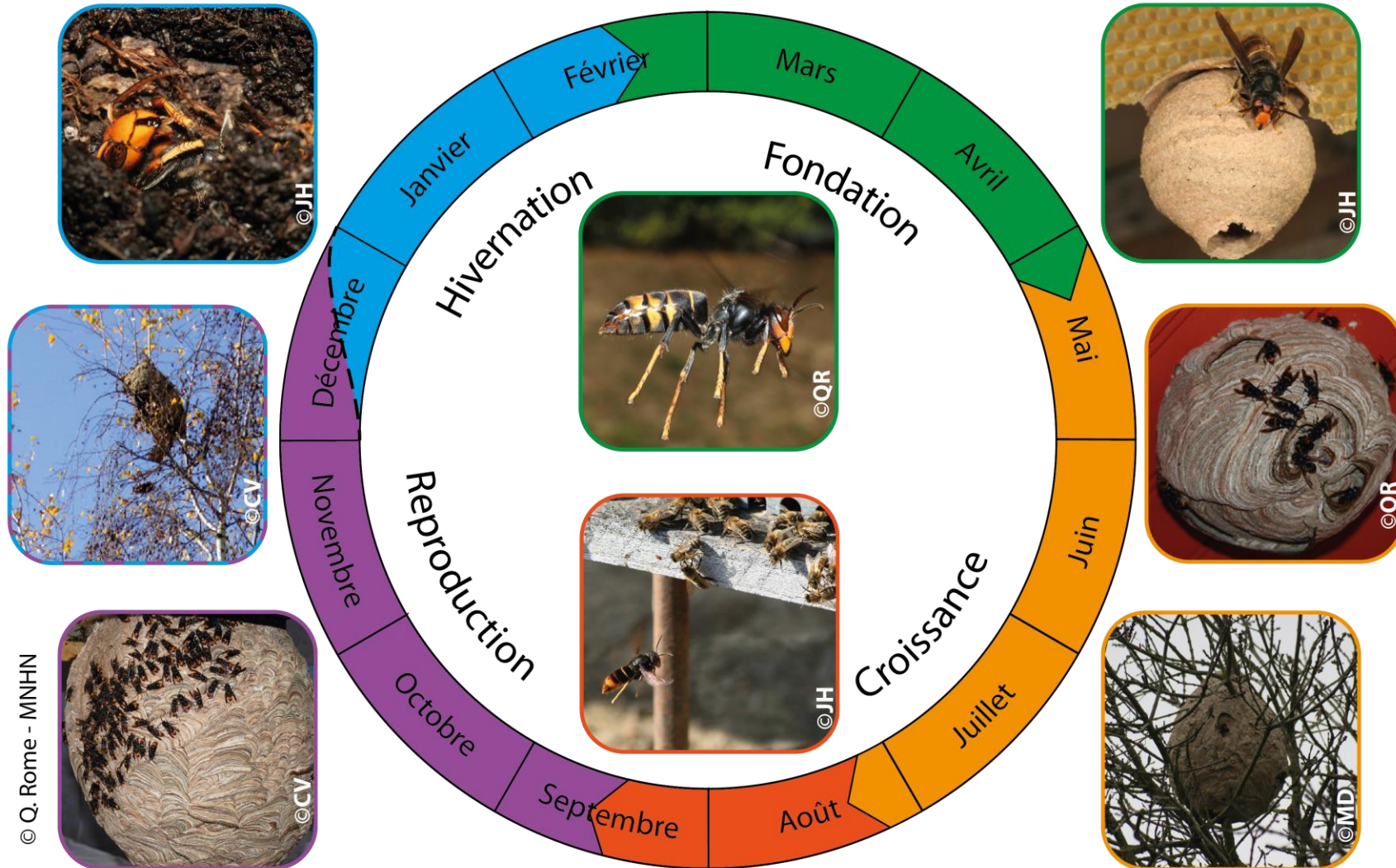
Source : Rome, Q., Villemant, C. Le Frelon asiatique *Vespa velutina* - Inventaire national du Patrimoine naturel. In: Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. Site Web. <http://frelon>

Taille du nid secondaire : jusqu'à 1 mètre de long et 80 cm de diamètre avec ouverture latérale !

Le frelon asiatique

► Son cycle :

- Automne : Développement de femelles et mâles sexués / Reproduction.
- Fin d'automne : Mort de la vieille reine, des ouvrières et des mâles. Seules les reproductrices de nouvelle génération survivent.
- Hiver : hivernage des femelles reproductrices (vieux tronc, litière...)
- Fin d'hiver : Sortie d'hivernage des nouvelles fondatrices, Fondation d'un nid primaire de petite taille (endroits abrités : cabanons, ruchettes vides...)
- Début de printemps : ponte
- Printemps (mi-mai) : émergence d'ouvrières
- Été : Construction d'un nid secondaire par les ouvrières, début de la prédation, déménagement de la reine dans le nid secondaire et ponte.



Le frelon asiatique

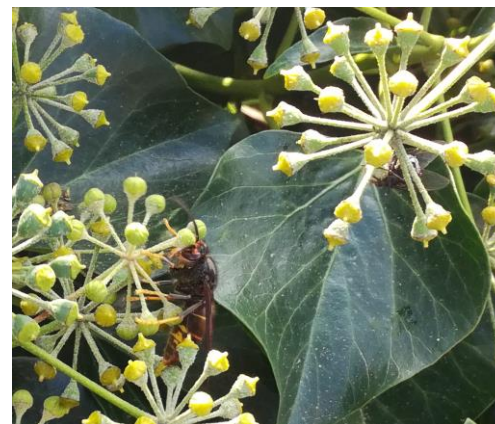
□ Comportement et nutrition

■ Activité diurne

■ Durée de vie d'une colonie : un an

■ Alimentation :

- Prédateur généraliste : abeilles, guêpes, mouches, papillons ainsi qu'araignées
- Liquides sucrés (miellat, nectar, miel...) et du liquide riche en protéines régurgité par les larves pour les adultes + chair des fruits mûrs à l'automne



Impact direct sur la biodiversité !!

Le frelon asiatique

▣ Impacts

■ Apiculture

- Frelon : prédateur de l'abeille domestique + facteur de stress
- Été et automne : plus de dégâts sur les ruches (besoins en protéines des larves)

Source : FDGDON 50



Le frelon asiatique

- Comportement et Nutrition :
- Activité Diurne
- Durée de vie d'une colonie : un an
- Alimentation : prédateur des abeilles, guêpes, mouches, papillons et araignées, ce nourrit également de liquide sucré (nectar, miel, sirop..) et de chair de fruit mûrs.

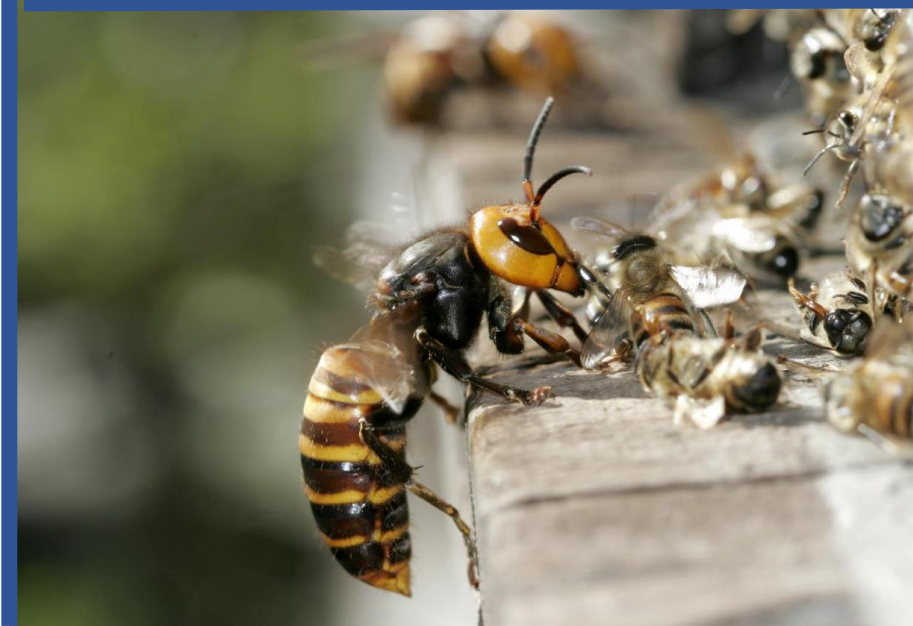


Impact directement la biodiversité



Le frelon asiatique

- Impact sur :
 - L'apiculture
 - Facteur de stress pour l'abeille domestique,
 - Affaiblissement des ruches en été et automne.



Le frelon asiatique

□ Impacts

■ Santé publique :

- Risques de piqûres (allergies!)
- Capacité à projeter du venin en vol
- Comportement agressif lors de dérangement
- Risque d'attaque massif (si < 5 m ou si l'arbre est secoué)
- Nids à faible hauteur : les plus dangereux
- Diminution du risque avec la baisse des températures en automne => mort de la colonie

Le frelon asiatique

□ Réglementation :

■ Fait partie de :

- La liste des dangers sanitaires de 2ème catégorie pour l'abeille domestique (arrêté du 26 / 12 / 2012)
- La liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne

■ **Art. L-411-8 Code de l'environnement** (relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales) :

■ L'autorité administrative (= préfet de département – défini par décret n° 2017-595 du 21 avril 2017) peut procéder ou faire procéder (...) à la capture, au prélèvement, à la garde ou à la destruction de spécimens »

Le frelon asiatique

□ Réglementation :

■ Arrêté du 14 février 2018

- interdit l'introduction sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'espèces exotiques envahissantes

Protocole départemental



Organisation par la préfecture de la Seine Maritime


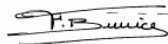
Acteurs présents :



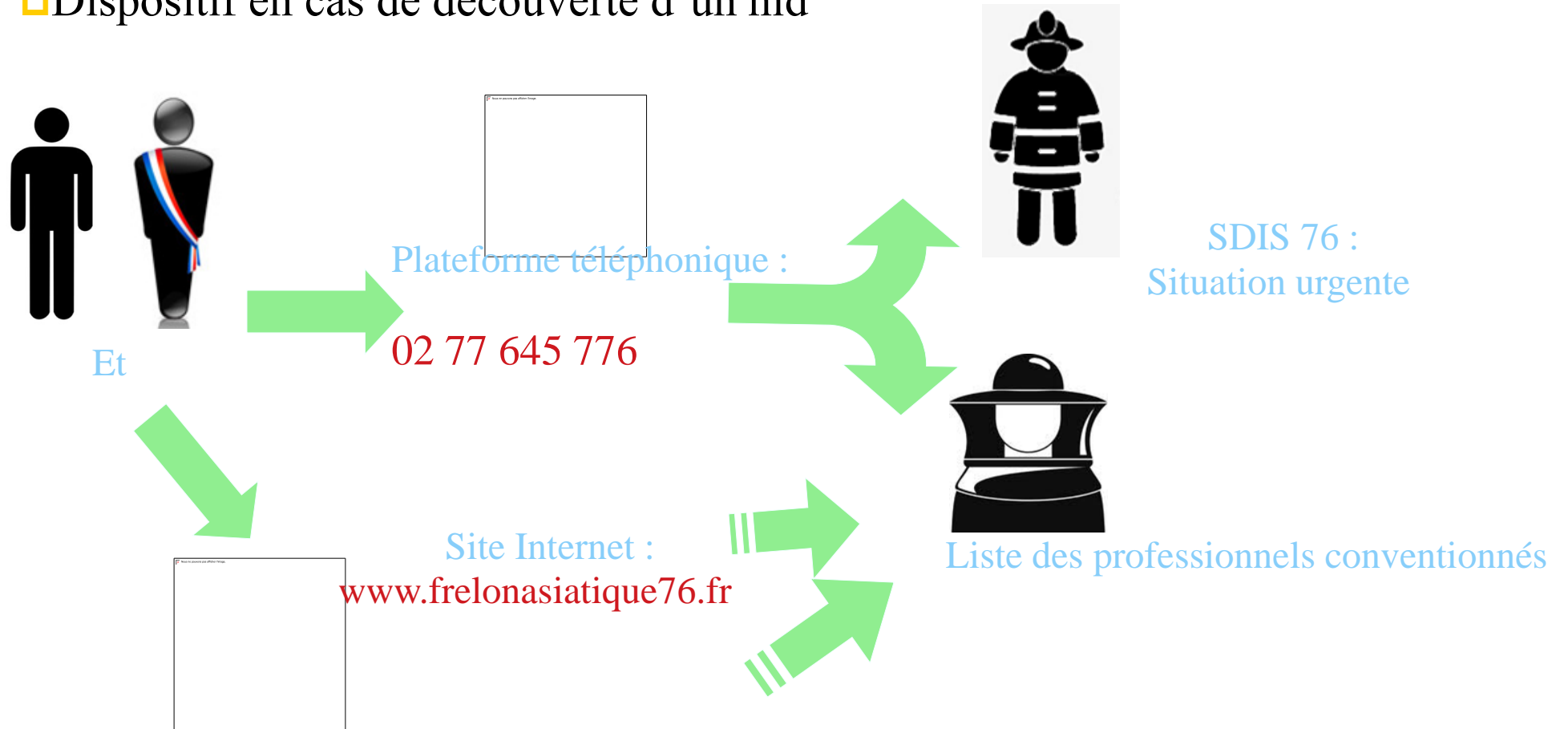
**Service Interministériel Régional
des Affaires Civiles et Économiques
de Défense et de Protection Civile**



□ *Circulaire envoyée le 9 janvier 2019 en mairie*

| | |
|---|---|
| <p style="text-align: center;"> LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p style="text-align: center;">PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME</p> <p style="text-align: center;">Rouen, le 8 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">CABINET SERVICE INTERMINISTÉRIEL RÉGIONAL DES AFFAIRES CIVILES ET ÉCONOMIQUES DE DÉFENSE ET DE LA PROTECTION CIVILE n°2019-003</p> <p style="text-align: center;">La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime</p> <p style="text-align: center;">à</p> <p style="text-align: center;">Mesdames et messieurs les maires du département de la Seine-Maritime</p> <p>Objet : Lutte contre le frelon asiatique en Seine-Maritime P-J : Fiche d'information sur la conduite à tenir</p> <p>Depuis leur apparition sur notre territoire, les frelons asiatiques ont causé la destruction de nombreuses ruches d'abeilles, et sont une source potentielle de danger pour les personnes habitant à proximité des nids. Par ailleurs, le nombre de nids découvert chaque année s'accroît très rapidement.</p> <p>Afin d'élaborer une réponse efficace et coordonnée à l'échelle du département, j'ai réuni les services et organismes concernés¹ en vue d'établir un plan d'action contre la prolifération du frelon asiatique.</p> <p>Plusieurs actions ont ainsi été décidées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Toute découverte d'un nid de frelons asiatiques devra être signalée à la plate-forme téléphonique (numéro 02 77 645 776) veillée conjointement par le groupement de défense contre les maladies des animaux (GDMA) et la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON). Cette plate-forme sera activée à partir de janvier 2019 et réalisera un diagnostic à partir des éléments transmis. <p>Dans les cas des nids se situant sur le domaine privé, le demandeur sera orienté vers des professionnels agréés et formés, utilisant des modes opératoires adaptés à l'environnement, le coût de la destruction des nids est à la charge du particulier.</p> <p>Dans le cas des nids se situant sur le domaine public ou présentant un caractère d'urgence (danger vital et immédiat pour les personnes), le demandeur sera orienté vers les sapeurs-pompiers, qui interviendront pour détruire la source de danger, à titre gracieux, dans la limite de leurs moyens et de leur compétence.</p> <p><small>¹ préfecture, direction départementale de la protection des populations (DDPP), agence régionale de la santé (ARS), direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), le groupement de défense contre les maladies des animaux (GDMA) et sa section apicole, la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON), le service départemental d'incendie et de secours de Seine-Maritime (SDIS76).</small></p> <p style="text-align: center;"><small>Préfecture de la Seine-Maritime – 7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX – Standard : 02 32 76 50 00 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr – Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr</small></p> | <ol style="list-style-type: none"> 2. Un recensement des professionnels agréés pour l'élimination des nids de frelons asiatiques par secteurs géographiques est en cours de réalisation. Cette liste mentionnant les tarifs pratiqués par chaque professionnel sera disponible via la plate-forme FREDON-GDMA ; elle figurera également sur le site internet de la préfète. 3. Un protocole sera signé entre les différents partenaires de la lutte contre cette espèce invasive et reprendra les points énoncés ci-dessus. Il permettra d'organiser le dispositif pour la lutte saisonnière contre les frelons à partir de 2019. 4. Un comité de suivi est instauré et se réunira régulièrement afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de ces actions. <p>Il est enfin précisé que la destruction des nids de frelons asiatiques, comme des autres hyménoptères, doit intervenir avant les premiers froids. À compter de la mi-novembre toute intervention est inutile car l'essaimage a eu lieu et les nids sont désertés. Il convient de noter que les nids désertés l'hiver ne seront pas réoccupés lors de la saison estivale suivante.</p> <p>La lutte reprendra dès le début du printemps avec l'objectif de détruire le maximum de nids primaires dans des endroits abrités (appentis, abris de jardins...). Ces nids sont généralement de petite taille (taille d'un ballon de handball) et servent de lieu d'essaimage pour la constitution de nids secondaires situés, eux, à grande hauteur, et donc plus difficiles et onéreux à détruire. Il est donc indispensable d'en détruire le plus possible au printemps.</p> <p>Vous trouverez en annexe une fiche d'information sur la conduite à tenir en cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques. Je vous saurai gré d'en assurer la plus large diffusion possible auprès de vos administrés.</p> <p>Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.</p> <p style="text-align: right;">La Préfète  Fabienne BUCCIO</p> <p>Copie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Madame la sous-préfète du Havre • Monsieur le sous-préfet de Dieppe • Monsieur le Président de l'association des maires du département de Seine-Maritime <p style="text-align: center;">2/2</p> |
|---|---|

Dispositif en cas de découverte d'un nid



Protocole départemental

Intervention d'un prestataire



Validation Recensement

- .Certibiocide
- .Aire d'intervention
- .Prix fixé en fonction de la hauteur

Bordereau d'intervention



Remboursement
Aides CD 76

Protocole de destruction :

- .Matériels
- .EPI
- .Produit
- .Sécurité

Bilan Mensuel Plateforme Lutte Collective Contre le Frelon Asiatique SEINE MARITIME 2019

| | | | | | | | |
|--------|-----|--|--|--|--|--|--|
| Mois : | MAI | | | | | | |
|--------|-----|--|--|--|--|--|--|

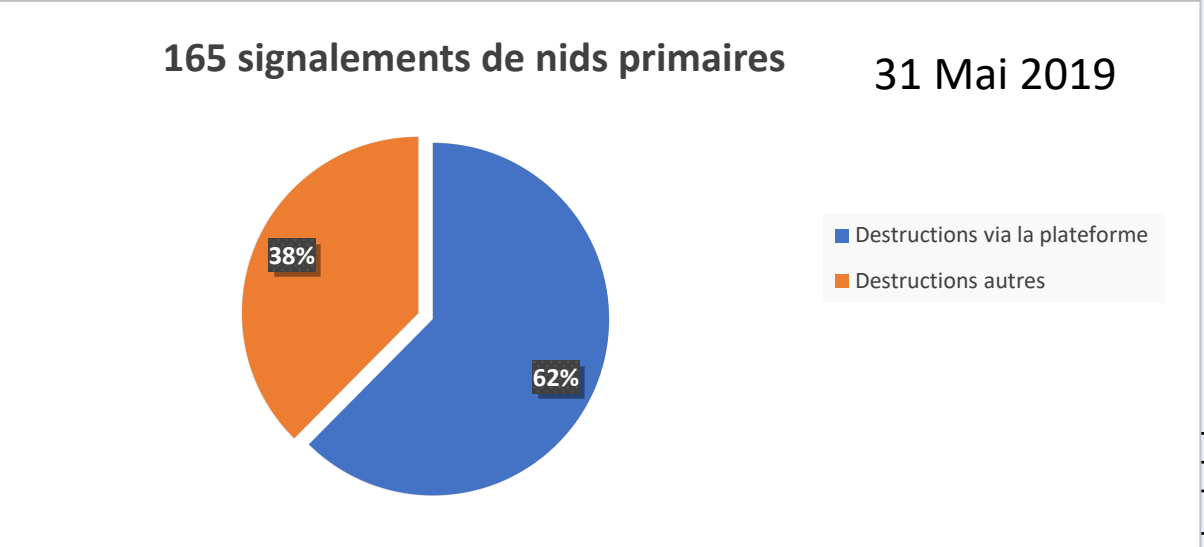
Nids Inactifs

| | | | | | | | |
|------------------------------|----|--|--|--|--|--|--|
| Signalement de nids inactifs | 37 | | | | | | |
|------------------------------|----|--|--|--|--|--|--|

Nids Actifs

| | | | | | | | |
|--------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|
| Sur l'ensemble du territoire : | | | | | | | |
|--------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|

| | |
|--------------------------------|-----|
| Signalement de nids primaires | 165 |
| Destructions via la plateforme | 103 |
| Destructions autres | 62 |



| | | | | | | | |
|--|------------|--|--|---------------------|----------------|--|--|
| Montant aides départementales délivrées: | 2 404,12 € | | | Appels particuliers | Appels Mairies | | |
| | | | | 272 | 40 | | |

Protocole de destruction

- Préalables
- Formation Certibiocide
- Localisation du nid (hauteur, support, dangers potentiels)
- Balisage de la zone
- Port des EPI (combinaisons avec gants et visière, masques, bottes)



Source : FDGDON50

Protocole de destruction

- Interventions

- Matériel utilisé :
 - Poudreur avec canne télescopique
 - Nacelle si grande hauteur
 - Sac poubelle pour déchets

- Type de produit :
 - Insecticide à base de pyrèthres naturels
 - Poudre
 - Faible rémanence
 - Se dégrade dans l'environnement



Source : FDGDON50

Protocole de destruction

- Et après ?
- S'assurer de la destruction entière de la colonie (pas d'essaimage!)
- Signature et renvoi du bordereau de destruction à la plateforme
- Nettoyage et vérification des EPI et du matériel
- Que faire des déchets ?

Quid du Piégeage?

- **Ne pas mettre en place de piégeage systématique préventif**, sinon l'impact sur le reste des insectes non ciblés sera conséquent.
- Éviter le piégeage des femelles fondatrices de Frelon asiatique en dehors d'un cadre expérimental*.
- **En cas d'attaque de Frelon asiatique sur un rucher et uniquement dans ce cas** l'apiculteur concerné peut prendre contact avec la plateforme afin d'être conseillé sur les pièges à sélection physique afin de réduire le stress sur ses ruchers du mois de juin à la fin de la période de prédation (généralement octobre-novembre).
- **Ne pas généraliser le piégeage sur une commune** dans le but louable d'aider les apiculteurs et les abeilles.

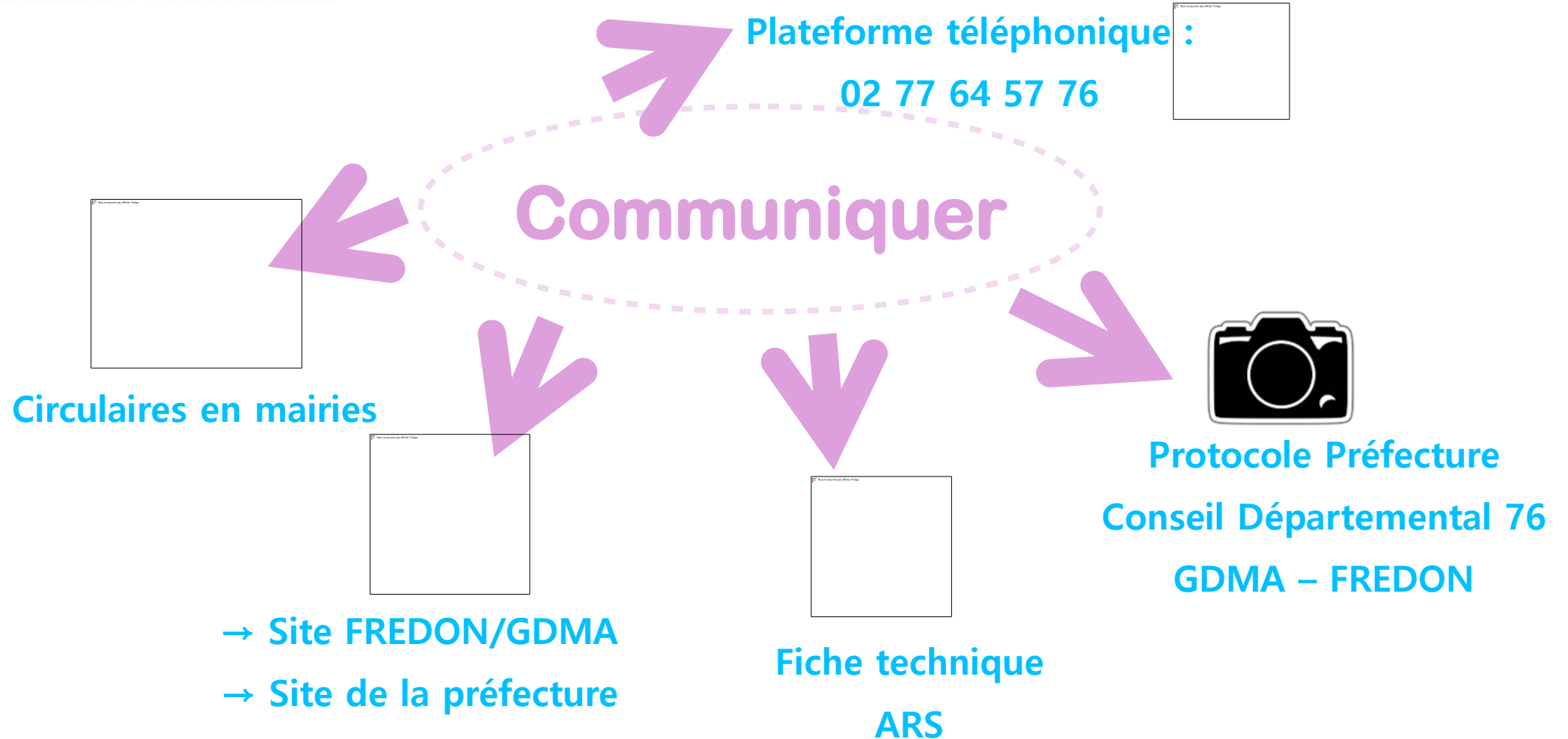
Que faire pour lutter contre le Frelon Asiatique?

- **La destruction des colonies** (=destruction des nids) reste une méthode efficace pour diminuer les populations de Frelon asiatique. Si vous trouvez un nid, contactez la plateforme de lutte collective : **02 77 645 776** ou via le formulaire de contact du site : **www.frelonasiatique76.fr**
- **Observer et repérer les nids primaires.**
 - A partir du mois de mars jusqu'à juin, vous pouvez observer des nids primaires. Il sont pour la plupart situés à moins de trois mètres de hauteur. D'une taille allant d'une balle de ping-pong à celle d'une mandarine, les nids sont généralement situés dans des endroits abrités de la pluie et du vent : abris de jardin, pente de toit, auvent, etc.
 - Le nid primaire n'est habité que par la reine. A la fin du printemps, il sera abandonné à la faveur d'un nid secondaire plus gros situé dans les arbres en hauteur pouvant abriter plusieurs milliers d'individus. Il est donc intéressant d'agir sur ces nids primaires afin d'éviter l'apparition de nids plus dangereux, plus problématiques et donc plus coûteux à détruire.

Que faire en cas de piquête?

- ôter toutes ses bagues pour ne pas gêner la circulation sanguine en cas de gonflement.
- Attention, le Frelon asiatique ne perd pas son dard et peut répéter l'opération.
- Si vous possédez une pompe à venin, utilisez-la afin d'en ôter une partie. Pensez à désinfecter l'endroit où vous avez été piqué et pour limiter le gonflement, passez un glaçon ou une poche de froid sur la zone piquée.
- La piquête d'un frelon asiatique est très douloureuse, mais pas plus dangereuse que celle d'un frelon européen ou d'une guêpe.
- **En cas de réaction allergique avec gêne respiratoire ou de piquêtes multiples, appelez le 15 ou le 112.**

Communication





Ce qu'il faut savoir sur le frelon asiatique

Le frelon asiatique a été découvert pour la première fois en France en 2004. Depuis, il a colonisé la quasi-totalité du territoire français continental et constitue notamment un prédateur des abeilles qui menace la filière apicole française.

Identification du frelon :

Le frelon asiatique, à dominante noire, possède une large bande jaune-orange sur l'abdomen et des pattes jaunes aux extrémités, il est donc un peu plus petit que le frelon européen. Son nid de forme sphérique ou ovale peut atteindre jusqu'à 80 cm de hauteur. Il est souvent accroché à des hauteurs importantes de l'été à l'automne, mais aussi sous un abri aéré pour les nids primaires à partir du printemps.



Quelle est la dangerosité du frelon asiatique ?

Le frelon asiatique peut devenir agressif s'il se sent menacé ; auquel cas, il peut attaquer en groupe. Son venin n'est pas particulièrement toxique, mais son aiguillon peut traverser les tissus épais et piquer à plusieurs reprises en profondeur.

Quelle est la conduite à tenir en cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques ?

- Ne vous approchez en aucun cas du nid et n'essayez pas de le décrocher vous-même,
- Si vous découvrez la présence de frelons asiatiques, vous devez en faire le signalement auprès de la plateforme commune de la FREDON et du GDMA qui vous orientera vers une entreprise spécialisée référencée. Cette dernière viendra détruire le nid en toute sécurité. Le coût de la prestation sera à votre charge.
- L'appel aux pompiers est réservé aux cas de dangers avérés pour la population.

Quelle est la période la plus propice pour faire détruire les nids de Frelons asiatiques ?

- Au printemps, il est primordial de repérer les nids primaires (du sol jusqu'à 6m), ex : faitage de toiture, haies, mobilier de jardin, sous plafond de garage ou abri, et de les faire détruire.
- Le piégeage des frelons asiatiques pour rester efficace et sans danger pour l'environnement doit être réservé à la protection des ruches dans le cadre de l'activité apicole.
- Du début de l'été à la mi-novembre, les nids secondaires, le plus souvent à la cime des arbres, peuvent être détruits.
- L'intervention de destruction en hiver est inutile, car le nid est déserté par la colonie et ne sera jamais réutilisé.

Que faire en cas de piqûre ?

La piqûre d'un frelon asiatique est très douloureuse, mais pas plus dangereuse que celle d'un frelon européen ou d'une guêpe.

Lorsque l'on vient de se faire piquer par un frelon, l'un des premiers réflexes à avoir est d'ôter toutes ses bagues pour ne pas gêner la circulation sanguine en cas de gonflement.

Si vous possédez une pompe à venin, utilisez-la afin d'en ôter une partie. Enlevez le dard avec une pince à épiler si toutefois il est resté dans la peau. Pensez à désinfecter l'endroit où vous avez été piqué et pour limiter le gonflement, passez un glaçon ou une poche de froid sur la zone piquée.

En cas de réaction allergique avec gêne respiratoire ou de piqûres multiples, appelez le 15 ou le 112.

- Site de référence pour les infos sur le frelon asiatique :
<http://frelonasiatique.mnhn.fr>



CONNEXION

Le Frelon asiatique
Vespa velutina

INPN Inventaire National du Patrimoine Naturel

BILOGIE LUTTE IDENTIFICATION SIGNALER DOCUMENTS CONTACT

Si vous trouvez un nid, adressez-vous à votre mairie qui sera mieux à même de vous réorienter vers l'organisme local de lutte. Certaines administrations locales peuvent prendre en charge une partie de la destruction. Merci de penser également à remplir le [formulaire de signalement](#) pour la prise en compte de votre observation dans notre Inventaire (voir [fiche INPN](#)).

Le Frelon à pattes jaunes, *Vespa velutina*, est un frelon invasif d'origine asiatique dont la présence en France a été signalée pour la première fois dans le Lot-et-Garonne par [Haxaire et al. \(2006\)](#). Les individus acclimatés en France appartiennent à la variété *nigrithorax*, dont la coloration est à dominante brune. Ils sont issus de femelles fondatrices qui auraient été introduites avec des poteries importées de Chine par un horticulteur du Lot-et-Garonne. Ce dernier avait en effet remarqué la présence du frelon autour de sa propriété dès 2004. L'insecte s'est depuis largement répandu ; il a envahi plus de la moitié de la France (voir [données INPN](#)) et a atteint d'autres pays (Espagne, Portugal, Belgique, Italie, Allemagne, Angleterre) ([Villemant et al., 2006a](#) ; [Rome et al., 2009](#) ; [Villemant et al., 2011a](#) ; [López et al., 2011](#) ; [Grosso-Silva & Maia, 2012](#) ; [Rome et al., 2012](#) ; [Muller et al., 2013](#) ; [Rome et al., 2013a](#) ; [Demichelis et al., 2014](#) ; [Porporato et al., 2014](#) ; [Witt, 2015](#) ; [Arca et al., 2015](#) ; [Goldarazena et al., 2015](#) ; [NNSS, 2016](#)).

- Département de la Seine Maritime

- 2 volets :
 - Animation et coordination de la lutte collective
 - FREDON/GDMA
 - Plateforme téléphonique
 - Site Internet commun
 - Coordination de la destruction des nids

 - Destruction des nids : aide pour la destruction des nids chez les particuliers, les collectivités et entreprises



Source : FDGDON50

Merci de votre attention.

